CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 09/11
Arrêté d'imposition pour 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, pour débattre sur le taux d'imposition 2012, en présence de Monsieur François Bryand syndic, lors de la première séance, que ce dernier en soit remercié.

Lors de l'examen de ce préavis la Commission des Finances n'avait pas encore reçu de budget 2012. Selon les informations qui nous ont été communiquées, l'objectif de la nouvelle Municipalité est de présenter dans la mesure du possible un budget plus ou moins équilibré, en fonction des 2 principaux paramètres qui lui seront transmis par l'Etat de Vaud, à savoir le montant dû pour la péréquation et la facture sociale du côté des charges et une estimation des recettes fiscales pour les produits. La Commission des Finances regrette une fois de plus que ces informations ne soient pas fournies à temps, afin que le budget et le taux puissent être votés ensemble, lors d'une seule et même séance.

La situation actuelle de l'économie mondiale est inquiétante sur plusieurs points de vue :

- croissance économique anémique pour les principaux pays industrialisés

- hausse du chômage

- augmentation des dettes gouvernementales à un niveau qui devient préoccupant, obligeant ainsi les Etats à réduire leur train de vie en diminuant drastiquement leurs dépenses de fonctionnement, ainsi que les subventions accordées et en augmentant au passage, une partie de leurs impôts de sorte à réduire leurs déficits budgétaires, qui années après années viennent alourdir leur endettement.

La dégradation de la qualité de la dette des pays industrialisés, principalement de l'Europe a provoqué un mouvement de peur des investisseurs, qui se sont rués sur la monnaie de notre pays, recherchée pour ses fondamentaux économiques sains. Cela a

provoqué une forte appréciation du franc suisse et poussé la Banque nationale Suisse à intervenir de manière très énergique pour enrayer la hausse de notre monnaie et éviter ainsi des effets désastreux sur l'économie suisse. Les entreprises helvétiques pourraient alors prendre des mesures pour sauvegarder les emplois, en procédant notamment à des baisses de salaire et à la mise en place de plan de chômage partiel. La Commission des Finances estime que les impôts devront par conséquent être évalués de manière très prudente.

Le calcul de la nouvelle péréquation financière en 2011 implique que le décompte final ne parviendra que courant 2012, et apportera son lot d'incertitudes, quant au montant final à la charge de la Commune.

Selon les informtions qui nous ont été communiquées par le syndic, la Municipalité espère que la réforme de la police sera une opération blanche, càd un équilibre entre les charges supplémentaires et les recettes fiscales additionnelles d'environ chf 600'000.- de la bascule, ce qui n'est pas le cas de plusieurs autres communes du district (voir la Côte 14 octobre 2011). De plus le canton vient d'informer la Commune, qu'une facture de péréquation policière de CHF 390'000.- sera à payer en lien avec la dite réforme.

Les réserves accumulées lors des années précédentes vont se révéler très précieuses dans cette période très chahutée et elles permettront également la réalisation partielle du plan d'investissement ambitieux, qui vous sera présenté prochainement par la Municipalité. Pour l'année 2012, l'autofinancement est assuré, puisque le montant de la limite d'investissement, soit 2 millions est disponible en réserve. La Commission des Finances estime par conséquent que la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition stable est parfaitement justifié.

La Commission tient également à préciser que la masse globale des salaires augmentera plus que les 0.5% estimés par la Municipalité, puisque il faut ici tenir compte du poste supplémentaire (à 50%) qui a été accepté par le Conseil lors de l'engagement de l'éducateur social (voir préavis 85/11).

Sur la base de ces quelques réflexions la Commission des Finances vous propose, d'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un taux d'imposition de :

56 ct dont +2 ct (compensés par une baisse du taux cantonal d'un même montant)

pour l'année 2012

Conclusion :

Au vu des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal No 9/11 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2012,

lu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1) d'approuver l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité, dans le cadre du préavis No 9/11 et ceci pour une durée d'une année, soit pour 2012

2) d'autoriser la Municipalité à soumettre le dit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Prangins le 21 octobre 2011

La Commission

Michel Augsburger

Daniel Friedli

Yann Hervieu

Reynald Pasche

Jacques Auberson (Président)

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Prangins, le 29 septembre 2011

Aux membres du
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 47 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute Commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition des Commissions qui rapporteront **à la séance du 2 novembre 2011**.

Préavis municipal no 6/11
Président : M. Gérard Mosset

Membres : M. Michel Augsburger
M. Marc Baumgartner
M. Igor Diakoff
M. Pierre Hanhart

Préavis municipal no 7/11
Président : M. Jacques Antoine

Membres : M. Blaise Cartier
M. Ralph Agthe
Mme Ursula André
M. Karim Kellou

Préavis municipal no 8/11
Président : M. Roland Haas

Membres : M. Denys Chevalier
M. Peter Dorenbos
M. Eric Gétaz
Mme Anita Rihs

Préavis municipal no 9/11
Commission des Finances :
Président : M.Jacques Auberson

Membres : M. Michel Augsburger
M. D. Friedli
M. Yann Hervieu
M. Reynald Pasche

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Patricia Jaquier Pérard
Secrétaire